

Greffe
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

S.A.R.L. 2MTP sarl
10 rue de Bouronne
27700 HENNEZIS

Dépôt effectué par :

SELRL LABBAS ET LE MARIGNIER
16 rue Ampère
95300 PONTOISE

Numéro RCS : EVREUX B 478 695 117

<40630/2004B00658>

Pièces déposées le 09/07/2007

Numéro : 2702240

Acte sous seing privé du 30/04/2007

- Cession de parts (ou Donation)
entre societe BEGUIN "le cédant" d'une part,
et mr Didier LETIEC " le cessionnaire" d'autre
part

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR
Soumis à Tva	7,04 EUR
Montant Tva	1,38 EUR
TOTAL T.T.C.	14,32 EUR

L'un des Greffiers associés



CESSION DE PARTS SOCIALES

LES SOUSSIGNES :

La Société BEGUIN

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622 €

Dont le siège social se trouve à PUCHAY (27150) – 6, place de l'Eglise

Immatriculée au RCS d'EVREUX sous le numéro B 344 695 960

Représentée par sa Gérante, Madame Reine BEGUIN

Ci-après dénommée « le cédant »,

D'UNE PART,

ET

Monsieur Didier LETIEC

Né le 11 avril 1959 à ARPAJON (91)

Demeurant : 10, rue de Boursonne – 27700 HENNESIS

De nationalité française

Marié avec Madame Murielle CASSAT sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts

Ci-après dénommée « le cessionnaire »,

D'AUTRE PART,

ONT PREALABLEMENT A L'ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES, OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIIT :

Suivant acte sous seings privés en date à VESLY du 21 septembre 2004, il existe une société à responsabilité limitée dénommée MULTI. MAT. TP « 2MTP SARL », au capital de 8.000 €, divisé en 800 parts de 10 € chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 2, rue du Prieuré – 27870 VESLY et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EVREUX sous le numéro B 478 695 117.

La Société a pour objet :

Toutes opérations d'achat, de vente et de location de tout matériels, neufs ou d'occasion, de travaux publics et routiers, d'exploitation de carrières, d'exploitation agricole ou forestière ;

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Le cédant la Société BEGUIN, possède 80 parts sociales de 10 € chacune qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire lors de la constitution de la Société.

DA. RMA

MA

Compte tenu des apports à la constitution, les parts sociales sont attribuées comme suit :

Monsieur Jérôme LUCAS..... 360 parts
Monsieur Didier LETIEC 360 parts
S.A.R.L. BEGUIN 80 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :800 parts sociales

CECI EXPOSE, ILS ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

CESSION

Par les présentes, la Société BEGUIN cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Didier LETIEC qui accepte, la totalité des parts sociales lui appartenant dans la Société, soit 80 parts sociales.

Monsieur Didier LETIEC devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts.

Toutefois, le cessionnaire partagera prorata temporis pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2007, avec le cédant, les dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

Ainsi, au plus tard le 31 mai 2007, la Société 2MTP SARL arrêtera une situation comptable pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2007, afin de déterminer le résultat.

La Société 2MTP SARL procédera ensuite et le cas échéant, à une distribution anticipée de dividendes.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 800 € (HUIT CENTS EUROS), soit 10 € par part sociale, que Monsieur Didier LETIEC a payé à l'instant même à la Société BEGUIN, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

La Société BEGUIN déclare :

- qu'elle est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622 €,
- que son siège se trouve à PUCHAY (27150) – 6, place de l'Eglise,
- qu'elle est immatriculée au RCS d'EVREUX sous le numéro B 344 695 960
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession.

DE. RMB

HC

Monsieur Didier LETIEC déclare :

- qu'il est né le 11 avril 1959 à ARPAJON (91),
- qu'il est de nationalité française,
- qu'il est marié avec Madame Murielle CASSAT sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts,
- que les parts sont acquises au moyen de biens communs et que son conjoint commun en biens a été avertie le 13 avril 2007, par lettre remise en main propre contre décharge dont copie est annexée aux présentes.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article 10-1 des statuts, les parts sociales sont librement cessibles entre deux associés.

La Société BEGUIN et Monsieur LETIEC étant tous deux associés de la Société 2MTP SARL, la présente cession ne requiert aucun agrément préalable.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la Société 2MTP SARL est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

FORMALITES DE PUBLICITE – POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

DA. RMB

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à VESLY
Le 30 avril 2007
En 6 originaux

La Société BEGUIN
Représentée par Madame Reine BEGUIN
« *Bon pour cession de 80 parts* »



Monsieur Didier LETIEC
« *Bon pour acquisition de 80 parts* »



Madame Murielle LETIEC
« *Bon pour accord* »



Enregistré à : SIE DES ANDELYS /ENREGISTR.

Le 29/05/2007 Bordereau n°2007/220 Case n°5

Ex1 322

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent



LÉRICHE Christine
Agent des Impôts